



*SUD (Solidaires, Unitaires, Démocratiques), c'est :*

CONSEIL



DÉFENSE



FORMATION



SOUTIEN



Cher-es collègues, les élections des différents Comités Sociaux et Economiques auront lieu par voie électronique le **5 octobre** prochain. Déjà implantés dans différents magasins de plusieurs régions, nous sommes de plus en plus présents non seulement dans la grande distribution mais aussi l'habillement (*Burberry, Naf Naf, Zara etc.*) et la logistique (*Amazon, Carrefour Supply Chain, ITMLAI etc.*).

## UN SYNDICAT REVENDICATIF

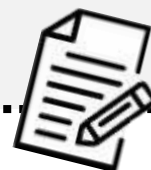
- ▶ Pour de vraies augmentations de salaire et non pas un saupoudrage de primes supposé répondre à nos besoins ;
- ▶ Contre le travail à temps partiel imposé et pour une limitation drastique du travail dominical et nocturne ;
- ▶ Pour un audit sur la robotisation des caisses et des embauches pour répondre aux situations de sous-effectif, source de mal-être au travail et d'accidentologie.

## UN SYNDICALISME DIFFÉRENT

- ▶ Des réunions et des consultations régulières de nos adhérent-es parce que c'est à elles et eux de décider ;
- ▶ Une lutte déterminée contre toutes les discriminations et en défense des libertés syndicales ;
- ▶ Un service juridique accessible à toutes et tous.

# REJOIGNEZ-NOUS

Comme de nombreux salarié-es du commerce lors de la mobilisation contre la réforme des retraites, c'est aussi le bon moment de rejoindre notre syndicat (*la cotisation est égale à 0,5 % du salaire net et déductible à hauteur de 66 %, que vous soyez imposable ou non*). Mieux, vous avez jusqu'au **19 septembre** prochain pour vous constituer candidat-e sur nos listes.



Nom : ..... Prénom : .....

N° téléphone : ..... Mail : .....

Lieu d'activité :  Magasin  Siège  Entrepôt | Ville : .....

Statut :  Employé-e  Agent de maîtrise  Cadre | Contrat :  CDI  CDD  Intérim  Autre

Je veux être candidat-e aux prochaines élections du CSE.

Je veux me syndiquer à SUD (*La cotisation mensuelle est de 0,5 % du salaire net et déductible de vos impôts*).

## PERMANENCES JURIDIQUES

01

Nos juristes et défenseurs syndicaux vérifient vos documents et vous conseillent pour vous indiquer la marche à suivre pour régler vos litiges.

02

Nos conseillers du salarié vous assistent lors d'un entretien préalable à un licenciement en cas d'absence de représentant du personnel dans votre entreprise.

03

Nos défenseurs syndicaux contactent votre employeur et si nécessaire, préparent votre dossier pour faire valoir vos droits devant la juridiction compétente.



### JOURS / HORAIRES / LIEU

Lundi : 13 h - 17 h  
Mercredi : 10 h - 12 h  
Vendredi : 15 h - 17 h

7 rue Vicq-d'Azir 75010 Paris  
(M° Colonel Fabien)

Crédit photos : Adobe Stock